

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 92

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA / MME MARINE PUSTORINO

OBJET

Action "Suivi socio-professionnel et orientation des publics présentant des problématiques de santé" : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et le Groupe d'Etude et de Traitement de la Lombosciatique (GETS)

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'insertion
0413319866**

PRESENTATION

Depuis le 1er décembre 2008, le Département est chef de file de la politique publique d'insertion et, à ce titre, il a en charge l'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et/ou professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique, si et seulement si, il est titulaire d'un contrat d'engagement réciproque (CER).

La demande présentée dans le rapport ressort de cette politique obligatoire. Elle est portée par l'association Groupe Etude Traitement Lomboscliatique (GETS). L'action relève de l'accompagnement social.

Les personnes relevant de cet accompagnement social sont des bénéficiaires rencontrant des difficultés faisant obstacle à toute démarche d'insertion sociale et professionnelle, telles que des problèmes de santé par exemple.

Le Conseil départemental a inscrit le présent dispositif dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2016. Ce document définit sa politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale, et en planifie les actions.

Pour toutes ces actions la collectivité a convenu de financer en participant pour la première partie aux dépenses de structure et pour la seconde partie aux résultats obtenus, selon l'action. En aucun cas il ne s'agit de subvention de fonctionnement de ladite association.

L'Association Groupe Etude et Traitement de la Lomboscliatique (G.E.T.S) propose l'action « **Suivi socio-professionnel et orientation des publics présentant des problématiques de santé** » en direction de 50 personnes BRSA. Cette action s'étend à l'échelle départementale.

En effet, les pathologies lombaires lourdes et/ou chroniques sont porteuses de gênes fonctionnelles et de handicaps constituant un frein reconnu à la reprise d'une activité professionnelle et d'une insertion sociale.

Une mauvaise identification des capacités physiques du bénéficiaire génère quelquefois des erreurs d'orientation professionnelle et par la même des échecs au sein des parcours de réinsertion.

L'action a pour objectif de proposer un accompagnement et un suivi personnalisé incluant un bilan médical spécifique favorisant l'orientation des personnes vers les actions et les dispositifs adaptés.

Le suivi des bénéficiaires dans leurs parcours se déroule en 5 phases distinctes :

- 1) diagnostic et orientation vers l'action par le médecin des pôles d'insertion départementaux ;
- 2) élaboration d'un bilan capacité physique auprès d'un chirurgien expert du centre Phocéa et éventuellement pratique d'examens para-cliniques complémentaires tels que IRM, scanner, EMG, radiographies dynamiques ... ;
- 3) suivi du BRSA par le chargé d'insertion ; suivi de l'assiduité et de la régularité du BRSA, aide dans la rédaction des courriers, montage d'un dossier auprès de la MDPH selon l'avis médical... ;
- 4) évaluation des procédures de suivi socioprofessionnel en concertation avec les partenaires identifiés ;
- 5) lien avec le médecin traitant et réorientation thérapeutique si nécessaire.

Le bilan intermédiaire de l'action sur la période de juillet 2015 à mars 2016 atteste que 48 personnes ont été suivies (79 % d'hommes et 21% de femmes)

Parmi celles-ci :

- 8 personnes ont demandé une reconnaissance de qualité de travailleurs handicapés (RQTH) et /ou ORP (orientation professionnelle) en attente de décision de la MDPH ;
- 22 participants sont toujours en cours de bilan et d'accompagnement ;
- 3 personnes avec une reconnaissance de qualité de travailleurs handicapés (RQTH) ont été orientées vers CAP emploi pour un accompagnement spécifique vers l'emploi ;
- 4 participants reconnus travailleurs handicapés ont bénéficié d'une pré-orientation vers une Unité d'Évaluation, de Réentraînement et d'Orientation Sociale (UEROS) ;
- 5 personnes ont été orientées vers Pôle Emploi compte tenu de leur aptitude à une activité sans RQTH ;
- 2 personnes RQTH sont entrées en formation ou en attente de notification pour entrée en formation ;
- 2 personnes ont leur bilan terminé ou en cours avec orientation thérapeutique pour autre pathologie ;
- 1 personne en soin (en attente de stabilisation avec parcours différé) ;
- 1 personne non revue après bilan demandé (abandon de parcours).

L'accompagnement renforcé en lien avec le médecin du pôle, à la fois social et administratif est prépondérant au sein de l'action proposée afin de faciliter la réinsertion des BRSA et le cas échéant leur reclassement professionnel.

Le suivi socio-professionnel se poursuit jusqu'à l'obtention d'une solution d'orientation adaptée à la situation sociale, à l'état de santé et aux capacités de l'individu.

Par conséquent, il est proposé de renouveler cette action du 20/07/2016 au 19/07/2017.

PROPOSITIONS ET FINANCEMENT

Il est proposé d'accorder une somme de **31.600,00 €** correspondant au renouvellement de l'action suivante, selon la proposition énoncée dans le tableau ci-après :

Organisme	Période	Territoire des PI	Nombre de personnes	Montant de l'aide du Département 2016 Cofinancements Montant de l'année précédente	Dossier N° INS Date CTD Projet
Association GETS <u>Statut</u> : association <u>Adresse</u> : Centre Phocéa Institut d'Etude et de traitement des maladies vertébrales 14, Boulevard Ganay 13009Marseille <u>Président</u> : Monsieur Jean-Jacques BRONSARD	20/07/2016 au 19/07/2017	Département	50	31.600,00€ <u>Cofinancements</u> : FSE : 8 868 € Autofinancement : 3150 € <u>Montant de la subvention précédente</u> : 31.600,00 €	2016.3/21 INS 000557 CTD DU 29/04/2016 Renouvellement de la convention 2014.4/22 pour la période 2015/2016

La participation de la collectivité proposée pour 2016 est identique à celle attribuée à 2015 soit 31.600,00 € correspondant principalement à des frais de personnel. Il convient de noter que le médecin évaluateur de l'action intervient à titre bénévole. L'action est cofinancée par le Fonds de Solidarité Européens (FSE) pour un montant de 8.868,00 € et fait l'objet d'un autofinancement de l'association à hauteur de 3.150,00€.

CONSEQUENCES FINANCIERES

En cas de décision favorable et conformément à la convention, dont le projet correspond à la convention type d'action d'insertion prévue à cet effet, cette action sera financée sur les crédits de paiement au titre du budget départemental 2016, de la manière suivante :

Programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
16017	1007149	Education à la Santé	Chapitre 017 Fonction 562 Article 6574	31.600,00 €

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'Insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération suivante.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL